

Date de dépôt : 3 avril 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Simon Brandt : Nouvelle patinoire : Quo vadis ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 mars 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En février 2012, la décision de construire une nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc a été prise. Aujourd'hui, le projet semble au point mort vu que l'ensemble des terrains n'est même pas encore en mains publiques. Il y a donc maintenant deux possibilités, soit continuer sur ce projet (et le réaliser très rapidement) soit arrêter les frais afin de pouvoir penser à un autre projet. Et alors que le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz annonce vouloir tout reprendre à zéro, il semble flagrant qu'une législature complète (2013-2018) a été perdue pour faire avancer ce dossier d'importance pour Genève. A croire que les leçons du passé n'ont pas été comprises et que le Conseil d'Etat continue de naviguer à l'aveugle sur celui-ci.

Je remercie ainsi par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera aux questions suivantes :

- 1. Quel est le calendrier prévu par le Conseil d'Etat pour le projet de nouvelle patinoire ? Va-t-il enfin en faire une priorité politique ?*
- 2. Parmi les variantes annoncées par le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz (public, privé, partenariat public-privé), laquelle a la préférence du Conseil d'Etat ? En cas de participation publique totale ou partielle, quel est le montant du budget prévu ?*
- 3. Est-ce que d'autres emplacements que le site du Trèfle-Blanc sont envisagés ?*

4. *Quelle est la position du Conseil d'Etat sur le projet de l'entrepreneur Olivier Plan ?*
5. *Le Conseil d'Etat peut-il garantir un début de chantier d'ici la fin de la présente législature ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 30 janvier 2019, le Conseil d'Etat a décidé de réactiver le comité de pilotage politique du projet « Nouvelle patinoire ».

Outre la présidence assurée par le conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale, il est composé de la conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines, du conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures, ainsi que des représentant.e.s du département du territoire et des représentant.e.s des villes de Genève et de Lancy.

Ce comité pilotera les travaux en vue de la réalisation d'un projet de patinoire sur le site du Trèfle-Blanc. Il établira le calendrier des travaux et effectuera l'analyse des variantes de financement possibles (public, privé, partenariat public-privé). Ainsi, et en fonction des options retenues, il sera loisible aux entrepreneurs intéressés de participer au potentiel appel d'offres public.

A ce stade, le Conseil d'Etat n'entend donc pas se prononcer sur d'éventuels projets existants. Il confirme, par ailleurs, l'importance de ce projet de patinoire pour le canton et le fait que le site du Trèfle-Blanc est le site prioritaire envisagé pour l'implantation de cette nouvelle patinoire.

Il relève enfin que, quelle que soit la variante retenue, le chemin critique des étapes nécessaires avant l'ouverture du chantier durera entre 4 ans et demi et 5 ans.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS